

*L'ajournement*

interrogé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) au sujet du rendement actuel des rentes sur l'État pour les acheteurs.

• (2210)

Comme beaucoup d'acheteurs de ces rentes, je m'inquiète de ce que leur rendement n'ait pas augmenté depuis 1976, même si le ministère avait recommandé cette année-là que le rendement de ces investissements soit aligné sur la hausse du coût de la vie et des taux d'intérêt. Le ministre a répondu que ses fonctionnaires et lui-même étaient au courant de la situation et qu'il allait en discuter avec son collègue des Finances (M. MacEachen).

Cependant, de nombreuses questions demeurent sans réponse. Si le gouvernement voulait se donner la peine d'y répondre, il pourrait dissiper les inquiétudes bien légitimes des nombreux Canadiens qui ont acheté des rentes sur l'État. Il faudrait nous dire entre autres pourquoi le rendement des rentes n'a pas augmenté depuis 1976, malgré la promesse faite alors d'augmenter ce rendement en fonction des taux d'intérêt plus élevés et du coût de la vie.

Lorsqu'il m'a répondu, le ministre a ajouté qu'une étude serait faite et qu'il en communiquerait les résultats au Parlement. Nous ne pouvons qu'espérer qu'on recommandera au gouvernement de prendre les mesures appropriées.

Quant à moi, pour répondre aux questions de plusieurs de mes mandants qui possèdent des rentes sur l'État, je recommanderais au ministre d'envisager une hausse rétroactive de leur rendement en rapport avec la hausse croissante du coût de la vie depuis 1976.

Au moment où le ministre fera effectuer cette étude, il devrait tenir compte de l'écart qui existe entre le rendement des rentes sur l'État et celui des rentes qu'offre le secteur privé. Je trouve le rendement actuel de 7 p. 100 des rentes sur l'État nettement insuffisant, surtout lorsque je le compare à celui des rentes du secteur privé qui est au moins deux fois plus élevé. Peut-être ce rendement de 7 p. 100 était-il réaliste en 1976, mais compte tenu des taux d'intérêt actuels et du coût de la vie extraordinairement élevé, l'épargne du rentier ne cesse de se dévaluer.

J'invite donc le gouvernement à reconnaître cette injustice et à la rectifier au plus tôt, de façon que les rentiers qui ont fait confiance à leur gouvernement puissent obtenir un rendement plus conforme à la réalité. Autrement, leur épargne risque de se dévaluer entièrement à cause de l'inflation qui dépasse les 10 p. 100.

[Français]

**M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le président, pour répondre à la question que vient de poser mon honorable collègue, je voudrais lui rappeler que le 25 juin 1981, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances de l'époque, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), annonçait à la Chambre qu'un examen de la situation telle qu'elle se présentait alors permettait de conclure qu'aucune hausse du taux de rendement des rentes sur l'État ne s'imposait. Il a signalé que les rentes sur l'État sont des ententes contractuelles à long terme et que l'on ne peut comparer leur rendement à celui des taux d'intérêt versés à l'égard d'instruments financiers à court terme, puisque de par leur nature, elles sont foncièrement différentes. De plus,

il a dit qu'il fallait être bien conscient du fait qu'une rente sur l'État est un contrat et des effets possibles qu'une modification à la nature du contrat aurait sur d'autres instruments financiers, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Il a conclu que la seule solution viable à ce problème délicat tient au maintien des politiques monétaires et fiscales qui permettront de réduire l'inflation et donc les taux d'intérêt pour tous les Canadiens.

Les observations du député d'Ottawa-Centre valent aujourd'hui autant que l'an dernier. Nous trouverons une solution au problème grâce à des mesures qui nous permettront de tempérer l'inflation et donc de réduire les taux d'intérêt, objectif que le gouvernement s'est fermement engagé à poursuivre. Compte tenu des préoccupations exprimées par plus d'un député autant ce soir qu'au cours des derniers mois, et vu la fluctuation des taux d'intérêt au cours de l'année, le ministre est disposé à faire effectuer une autre étude des taux de rendement des rentes de l'État. Les fonctionnaires des ministères intéressés entreprendront cette étude dans les mois qui viennent et prendront une décision à la lumière des conclusions.

Je suis persuadé, monsieur le président, que les recommandations qu'a faites l'honorable député, celles entre autres relatives à la rétroactivité et à la disparité qui existent entre les rentes privées et les rentes publiques seront certainement prises en considération par les fonctionnaires qui auront à effectuer cette étude.

Il arrive aussi que des questions touchant la réalisation de la rente soient posées de temps à autre. Le gouvernement a pour politique de rembourser les sommes payées plus l'intérêt si la rente est de moins de \$10 par année lorsqu'elle est à maturité. De plus, à moins de dispositions contraires d'un régime de pensions quelconque, le rentier a la possibilité de racheter la rente si elle est inférieure à \$120 par année. Sinon, la loi relative aux rentes sur l'État interdit le rachat par le rentier. La seule exception autorisée figure à l'article 17 du Règlement sur les rentes sur l'État qui autorise les détenteurs de certificats de rentes collectives qui contribuent à un régime de pensions des employés du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux à transférer les sommes payables au nouveau régime de pensions. J'espère donc, monsieur le président, comme l'a signalé mon collègue dans ses explications, et étant donné que le ministre s'est déjà engagé à effectuer une étude, qu'on pourra arriver à satisfaire mon honorable collègue.

• (2215)

[Traduction]

LES PIPE-LINES—LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DE L'ALASKA—B) LES GARANTIES CONCERNANT LA CONSTRUCTION

**M. Dave Nickerson (Western-Arctic):** Monsieur l'Orateur, le sujet dont je voudrais traiter ce soir découle d'une question que j'ai posée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) le 1<sup>er</sup> courant. La question comportait deux volets.

La première partie était très simple: je lui ai demandé s'il était en mesure de confirmer ou d'infirmer une annonce faite récemment, c'est-à-dire cinq ou six jours auparavant, par le directeur général de l'Administration du pipe-line du Nord, l'honorable Mitchell Sharp. Le ministre a répondu qu'il ne savait rien à ce sujet et que la personne qu'il convenait d'interroger se trouvait dans l'autre endroit. Cette personne est